

## Les enjeux et déroulement de la formation B (96) du permis de conduire

### ❖ Les enjeux de la formation

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement contrôler.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de son apprentissage, l'automobiliste va apprendre et comprendre les règles du code de la route, notamment, celles qui concernent le type de véhicule objet de la formation, mais aussi :

- Apprendre et comprendre comment brider le maniement du véhicule en marche avant et arrière,
- Partager la route en intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduites citoyens et responsable,
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celles des autres.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

### ❖ Le déroulement de la formation

L'ensemble de la formation est d'une durée **de 7 heures**, et se décompose comme suit :

- Séquence HORS CIRCULATION (4 heures) alternance de partie théorique et pratique

**Objectif : Acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.**

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

- Séquence EN CIRCULATION (3 heures)

**Objectif : Adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.**

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

<b>Séquence HORS CIRCULATION 4 heures</b>	
<b>Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation relative aux : Poids et masse, freinage, rétroviseurs additionnels, équipements obligatoires de la remorque (plaques, feux, triangle...)</b>	<b><u>DEFINITIONS</u></b> PV, PTAC, CU, PTR, masse tractable ou « poids » tractable, masse réelle ou « poids réelle », surcharge
	<b><u>VEHICULE TRACTEUR</u></b> Plaque du crochet d'attelage
	<b><u>VEHICULE REMORQUE</u></b> Plaque d'immatriculation, Plaque de poids et de surface, Plaque du constructeur, plaque du timon d'attelage...
	<b><u>FREINAGE PAR INERTIE</u></b> Réglementation, Fonctionnement, Frein de rupture
	<b><u>ECLAIRAGE ET SIGNALISATION</u></b> à l'arrière, sur les côtés et à l'avant
	<b><u>RETROVISEURS</u></b>
	<b><u>TRIANGLE DE PRESIGNALISATION</u></b>
<b>Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation</b>	<b><u>ATTELAGE</u></b> crochet d'attelage, stabilisateurs, électricités
	<b><u>SIGNALISATION SPECIFIQUE</u></b>
	<b><u>DEPASSEMENT ET UTILISATION DES VOIES</u></b>
	<b><u>DISTANCE DE SECURITE</u></b> (réglementation et comportement)
	<b><u>DISTANCE D'ARRET</u></b> (distance de réaction et distance de freinage)
	<b><u>VITESSES MAXIAMLES AUTORISEES</u></b> (vitesse réglementaire)
<b>Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ</b>	<b><u>REPARTITION ET ARRIMAGE</u></b> (dimensions et signalisation du chargement, répartition des charges, arrimage du chargement, masse réelle du chargement : règle des 30%)
	<b><u>VERIFICATION DE L'ETAT DU VEHICULE TRACTEUR</u></b> , notamment : niveau des freins, états des suspensions, état du dispositif d'attelage
	<b><u>VERIFICATION DE L'ETAT ET DU BON FONCTIONNEMENT DES FEUX</u></b> (tracteur et remorque)
<b>Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ</b>	<b><u>VERIFICATION DE L'ETAT DE LA PRESSION DES PNEUMATIQUES</u></b> (tracteur et remorque)
	<b><u>VERIFICATION DE L'ETAT DE LA PRESSION DES PNEUMATIQUES</u></b> (tracteur et remorque)
<b>Réalisation d'exercice d'attelage et de dételage</b>	Connaître et réaliser en sécurité les <b><u>DIFFERENTES ETAPES D'UN ATTELAGE ET D'UN DETELAGE</u></b> . Vérifier avant le départ la bonne réalisation des opérations
<b>Réalisation d'exercices de maniabilité</b>	Réalisation de <b><u>MARCHE ARRIERE EN LIGNE DROITE AVEC ARRET DE PRECISION</u></b>
	Réalisation de <b><u>MARCHE ARRIERE SINUEUSE ENTRE DES PORTES AVEC ARRET DE PRECISION</u></b>

<b>Séquence EN CIRCULATION 3 heures</b>	
<b>Adaptations à la conduite d'un ensemble routier</b>	<p>La séquence s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans le véhicule tracteur. Chaque élève effectue <b>au minimum 50 minutes de conduite.</b></p> <p><b><u>Savoir-faire :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport de vitesse/puissance, phénomène d'oscillation latérale ;</li> <li>• Les angles morts ;</li> <li>• Les changements de direction ;</li> <li>• La prise en compte des autres usagers (usagers vulnérables...) ;</li> <li>• L'information et la communication avec les autres usagers ;</li> <li>• L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;</li> <li>• Les trajectoires (virages, voies étroites) ;</li> <li>• La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.</li> </ul>
<b>Bilan</b>	<p>A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève. Ce bilan comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le ressenti de la prestation ;</li> <li>• Un échange avec les autres élèves dans le cas d'une formation collective ;</li> <li>• Un bilan relatif à l'enseignement et là à la conduite des ensembles.</li> </ul>

**A l'issue des sept heures de formation, une attestation est délivrée à l'élève en application de l'article 5 de l'arrêté du 17 janvier 2013.**

**ATTESTATION DE FIN DE FORMATION**

Pour bénéficier de votre droit de conduire pour l'ensemble routier correspondant à la formation reçue, **vous devez impérativement être en possession de votre titre de conduite mis à jour (permis B avec mention B96).**

Pour ce faire : vous devez réaliser votre demande de renouvellement de titre sur le site de l'ANTS : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>



**ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE B96**

Cette attestation est délivrée en application de l'article 5 de l'arrêté du 17 janvier 2013 relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3500 kiloarammes sans excéder 4250 kiloarammes.

**Nom de l'organisme de formation**

**N° d'agrément** **N° de SIREN ou SIRET**

 

**Adresse**

**Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral**

**ATTESTE QUE :**

**Nom de famille**

**Nom d'usage**

**Prénom**

**Adresse**

**Date de naissance** **Lieu de naissance**

 

**A SUIVI LES SEPT HEURES DE FORMATION OBLIGATOIRE**

**Date de délivrance de l'attestation** **Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément**

**Signature du bénéficiaire de la formation**

Avertissement : Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire un ensemble tel que défini à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté visé ci-dessus qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

17 rue de l'étang – ZI de BUSSUREL – 70400 HERICOURT – Tel : 03.84.46.33.36

[www.transformation70.fr](http://www.transformation70.fr) E-mail : [contact@transformation70.fr](mailto:contact@transformation70.fr)

Siret 441 405 552 00015 – naf 8559A – n°TVA intracommunautaire FR 22 441 405 552 – Banque : BPBFC Audincourt n° 811213146504  
N° d'existence 43700045770